

N°43/2024

CCAS DE LAXOU
ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint
administratif principal de 1^{ère} classe
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de CCAS DE LAXOU

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

VU l'arrêté 39-2022 en date du 08/03/2022 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme RIBEIRO PINTO Delphine	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Laxou, le 19/06/2024

Le Président,



Laurent GARCIA

Laurent GARCIA
 2024.06.26 14:50:10 +0200
 Ref:6731036-10085426-1-D
 Signature numérique
 le Président

Laurent GARCIA